

**Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire  
Jeudi 23 mai 2019  
Vitry-la-Ville**

Titulaires présents : Milène ADNET, Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Catherine DETHUNE, Hubert FERRAND, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, Raymond LAPIE, Jean-Claude MANDIN, William MATHIEU, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Victor OURY, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Gilles ADNET par Maurice HUET (pouvoir), Roger BERTON par Daniel HERBILLON (suppléant), Bernard COUSIN par Odile CAQUE (suppléante), Françoise DROUIN par René SCHULLER (pouvoir), André KUHN par Catherine PUJOL (pouvoir), Jean-Christophe MANGÉART par Damien GALLOIS (suppléant), Éric PIGNY par Catherine JULLIEN (pouvoir).

Absents : Hubert FAUCONNIER, Fabrice REVELLI.

Soit 42 votants.

Suppléants présents : Philippe BIAL, Odile CAQUE, Jean-Claude FARON, Damien GALLOIS, Marie-Ange GRUÉ, Daniel HERBILLON, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL, Dominique MILLON, Andrée VIART.

Suppléants absents : Alexandre BODIN, Alain GOBILLARD (excusé), Philippe HINCELIN, Alain JACQUES, Claudy MATHIEU (excusée), Eric MERCIER (excusé), Luc MILLON, Florence PERARDEL, Muriel RENAULT, Audrey SCHULLER, Sabine STIEVENART, Luc THOUVENIN, Evelyne VALENTIN.

Secrétaire de séance : Mme Carole CHOSROES.

Ouverture de la séance à 20 h 30.

Le Président présente les membres excusés, les pouvoirs et donne l'ordre du jour.

**Adoption du PV du conseil du 4 avril**

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

**I – ENVIRONNEMENT**

**1. Autorisation au Président à signer les contrats d'affermage des services publics d'eau potable et d'assainissement**

- DSP eau potable/assainissement
- \* Rappel des modes de gestion
- \* Calendriers
- \* Rappel de la procédure
- \* Rapport final d'analyse des offres (synthèse concernant le prix de l'eau : facture type 120 m<sup>3</sup> et 85 m<sup>3</sup> – synthèse concernant l'assainissement : facture type 120 m<sup>3</sup> et 85 m<sup>3</sup>)

Vote du conseil communautaire eau potable : **unanimité.**

Vote du conseil communautaire assainissement : **unanimité.**

- Tarifs de l'eau potable
- \* Modification du tarif de l'eau potable pour le territoire de Courtisols : réduction de 0.07 € sur la part de la Communauté de communes.

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

**II – FINANCES**

**1. Détermination du taux TEOM 2019**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de reconduire le taux de la TEOM de 2018 soit 13,5 %.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## **2. Admissions en non-valeur**

Budget principal : suite à la demande de la trésorerie, Monsieur le Président propose à l'assemblée de passer en créances éteintes la somme de 1 751.59 € résultant de décisions de la commission de surendettement et du Jugement du Tribunal de commerce (2009 à 2018).

Vote du conseil communautaire : unanimité.

Budget assainissement collectif de Mairy-sur-Marne : suite à la demande de la trésorerie, Monsieur le Président propose à l'assemblée de passer en créances éteintes la somme de 250,70 € résultant de décisions de la commission de surendettement (2017 à 2018).

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## **3. Subvention FEADER pour la construction du Pôle Santé**

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à l'attribution d'une subvention du FEADER pour la construction du Pôle Santé de Pogny, il convient de rembourser l'avance de trésorerie consentie par le Département de la Marne afin que cette somme ne soit pas déduite du montant attribué par le FEADER.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## **III – RESSOURCES HUMAINES**

### **4. Adhésion au service santé prévention du Centre de Gestion 51**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive une équipe pluridisciplinaire composée de conseillers en prévention des risques, ergonomes, psychologue du travail, référent handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil et d'assistance de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.

Considérant que la convention « socle » proposée par le Centre de gestion permet de faire appel à l'ensemble de ces compétences en tant que de besoin,

Considérant le mode de financement fixé par le Centre de gestion, reposant d'une part sur la levée d'un taux de cotisation additionnel pour l'ensemble des prestations en ergonomie, prévention, psychologie du travail, accompagnement handicap et tiers temps médical, et d'autre part sur une facturation des examens médicaux réalisés,

Considérant que la convention au service de médecine préventive du Centre de gestion à laquelle adhérerait la Collectivité est rendue caduque par la convention en santé prévention nouvellement proposée,

Monsieur le Président propose l'adhésion au service santé prévention du Centre de gestion de la Marne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## IV – PÉRISCOLAIRE

### 5. Marché de restauration scolaire

Monsieur le Président informe l'assemblée que le marché de fourniture de repas en liaison froide pour les cantines scolaires de la CCMC et extrascolaires des ALSH de l'AT d'A Coola et de l'AFR Moivre ainsi que de Courtisols arrive à son terme fin août 2019.

Afin de respecter la continuité du service, un nouveau groupement de commandes a été constitué.

À l'issue du délai de publicité, 2 réponses sont parvenues au secrétariat de la Communauté de Communes : SODEXHO « Les Petits Gastronomes », GIP SUD MARNAIS.

Considérant la proposition de la commission Appel d'Offres, réunie le 7 mai 2019, d'attribuer le marché au candidat SODEXHO « Les Petits Gastronomes » dont l'offre de base est jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 2,20 € hors taxes par repas enfant et 2,35 € hors taxes par repas adulte, Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider la proposition de la commission.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

### 6. Tarifs périscolaires 2019/2020

\* Proposition 2019/2020 : maintien

		GARDERIES PÉRISCOLAIRE MATIN 7h30 - 9h	TEMPS DE MIDI 12h - 14 h		GARDERIES PÉRISCOLAIRE SOIR 16h30 - 18h30	EXTRASCOLAIRES MERCREDI MATIN 7h30 - 12h30		ETUDES	VACANCES SCOLAIRES							
<b>MAIRY S/ MARNE - MARSON - NUISEMENT S/ COOLE - VESIGNEUL S/ MARNE - VITRY LA VILLE</b>																
SECTEUR 1	MODALITES	Forfait séquence de 1,5 heure	Forfait restauration + temps de garde		Forfait PAI	Forfait séquence de 1,5 heure	Forfait séquence 5 heures		Forfait séquence							
	TARIFS 2018-2019	2,00	5,00		2,00	2,00	5,00		3,00							
<b>COURTISOLS</b>																
SECTEUR 2 *	TARIFS 2018-2019	selon QF		selon QF		Forfait séquence	selon QF		selon QF		Forfait séquence	selon QF				
		Forfait séquence de 1,5 heure		Forfait restauration + temps de garde			Forfait séquence de 1,5 heure		Forfait Demi journée			Forfait Journée complète avec repas		Forfait repas CLSH JUILLET		
	CAF	<500 €	Base	3e enfant et +	Base	3e enfant et +	2,00	Base	3e enfant et +	Base	3e enfant et +	3,00	Base	3e enfant et +		
		50 1à 1 000 €	2,08	1,04	5,92	4,36		2,08	1,04	8,32	4,16		19,44	11,12	6,96	4,88
		1 001 à 1 500 €	2,25	1,13	6,18	4,50		2,25	1,13	9	4,52		20,8	11,84	7,30	5,06
		> 1 500 €	2,31	1,15	6,27	4,53		2,31	1,15	9,24	4,6		21,28	12,00	7,42	5,10
		Moyenne	2,42	1,21	6,43	4,62		2,42	1,21	9,68	4,84		22,16	12,48	7,64	5,22
	AUTRES REGIMES	<500 €	2,27	1,13	6,20	4,50	2,27	1,13	9,06	4,53	20,92	11,86	7,33	5,07		
		50 1à 1 000 €	2,33	1,16	6,3	4,54	2,33	1,16	9,32	4,64	21,44	12,08	7,46	5,12		
		1 001 à 1 500 €	2,51	1,25	6,57	4,68	2,51	1,25	10,04	5,00	22,88	12,8	7,82	5,3		
> 1 500 €		2,56	1,28	6,64	4,72	2,56	1,28	10,24	5,12	23,28	13,04	7,92	5,36			
Moyenne		2,67	1,34	6,81	4,81	2,67	1,34	10,68	5,36	24,16	13,52	8,14	5,48			
		2,52	1,2575	6,58	4,69	2,52	1,26	10,07	5,03	22,94	12,86	7,84	5,32			
MAJOR. DE RETARD	INSCRIPTION HORS DELAI	2 €	6 €	2 €	2 €	2 €	3 €	6 €								
	REPRISE DES ENFANTS EN RETARD				6 € la 1/2 heure	6 € la 1/2 heure										

\*Tarifs de l'accueil des enfants hors communes de COURTISOLS, POIX et SOMME-VESLE majorés de 1 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

Il est demandé de refaire passer une enquête auprès des parents concernant l'élargissement des ouvertures de la garderie de Courtisols.

### 7. Règlement intérieur périscolaire

Quelques modifications + ajout d'un article sur les responsabilités.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## **V – COMMUNICATION**

### **8. Foire 2019**

Présentation de la proposition d'avoir un stand à la Foire de Châlons le vendredi 30 août (jour de l'inauguration) devant l'entrée principale.

Budget : 10 000 €

Après débats :

Vote du conseil communautaire : 27 voix pour, 11 voix contre et 4 absentions.

## **VI – INFORMATIONS DIVERSES**

### **9. LOCALEO**

Plateforme de Gestion Relation Citoyen.

Coût total : 9 584 €.

Redevance mensuelle TTC : 119,80 €.

### **10. ETUDE DREAL « USAGES ET SERVICES »**

Jeudi 6 juin à Saint-Germain-la-Ville.

### **11. Restitution de la rencontre Président du Département / EPCI**

- \* Agence départementale de développement économique
- \* GEMAPI –« CATER » départementale »
- \* Services de santé et de proximité

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

Est évoqué l'approvisionnement en pain de la Vallée de la Coole suite à la fermeture de la boulangerie d'Ecury-sur-Coole.

MARPA Courtisols : Catherine DIDIERGEORGE, nouvelle présidente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.